



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Quand la P.I.C devient un Pénitencier Industriel Courrier

De manière générale le ton se durcit à La Poste mais à la PIC de Bois d'Arcy c'est une discipline de fer qui prend place et nos droits qui s'envolent.

Trop c'est trop ! Le ras le bol ne cesse de grandir du côté des agents et une grève semble inéluctable si notre Direction continue ainsi.

FAISONS RESPECTER NOS DROITS !

De nombreux collègues interpellent la CFDT pour les aider à faire respecter les textes RH en vigueur, notamment en matière de congés. En effet des initiatives prises récemment à la PIC sont contraires à ces règles (*BO du 10 mars 1986 et BRH 2000 RH22*).

Il y a différence entre « incitation » à épurer la dette sociale (le nombre de jours reportés sur l'année suivante) et « obligation » à déposer ses congés. Si l'objectif d'économiser 20 millions d'euros par jours non cumulés sur 2014 est toujours d'actualité, ce n'est pas une raison pour bafouer le droit des Postiers.

La CFDT rappelle aux agents et à d'autres également, qu'il n'est pas obligatoire de poser une semaine complète pour avoir le droit à SES CONGÉS et qu'il n'est pas non plus interdit de poser des CA, RC...etc. le lundi et/ou le samedi.

CONSEIL CFDT : Faites vos demandes de congés systématiquement par écrit et exigez une réponse écrite. Archivez-les, cela pourra servir en cas d'écèlement.

Besoin d'aide ou d'information complémentaire, contactez nous.

Et Ma Box RH dans tout ça ? Un agent a utilisé ce nouveau système et a en retour reçu une demande d'explication puisqu'il n'était pas passé par la voie hiérarchique...on n'arrête pas le progrès encore moins la bêtise.

COTÉ RETARD LA TOLÉRANCE ZÉRO SE MET EN PLACE.

Inscription de l'heure d'arrivée sur la feuille d'émargement, retenue d'heures...

Les agents ne sont pas responsables des problématiques de transport en commun, surtout quand on connaît les difficultés pour se rendre jusqu'à la PIC en transport en commun (encore plus en période estivale).

Une tolérance doit donc être faite de ce côté-là, surtout quand il s'agit de quelques minutes.

A contrario, la CFDT a du intervenir auprès de la Direction de la PIC afin que l'horaire de fin de service de certains îlots/équipes soit respecté. C'est notamment le cas de l'équipe Lettre Départ Soirée qui voit son horaire de fin de service retardé de façon régulière et ce sans la moindre compensation.

La CFDT demande des mesures immédiates afin de renforcer cette équipe !



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray
75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdfs3c.org





SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

HEURES D'INFORMATIONS SYNDICALES POUR TOUS !

Va-t-il enfin se passer un mois sans que notre Organisation rencontre des difficultés avec les inscriptions aux Heures d'Informations Syndicales ? Problématiques de dates, de jours, d'affichage, manque d'effectif... comme d'habitude les agents sont les premiers lésés.

C'est d'autant plus le cas avec l'équipe LMJV dont le régime jour/nuit ne semble pas correspondre avec l'organisation des HIS et qui s'en retrouve donc privé depuis 2 mois.

Il est impératif que l'affichage des HIS soit clair et visible !

Sans parler des sujets qui font encore polémique. Comme l'appréciation dont les médiations tardent à venir. Les jours de repos supplémentaires pour les postiers seniors, où l'on note encore des disparités d'application selon les équipes. La distorsion fonctionnelle, la poly-activité à outrance... et nous en passons.

La CFDT dit STOP ! Il est grand temps que la PIC applique les règles, textes et accords sans discordances entre les équipes et qu'elle cesse sa pression permanente sur l'ensemble du personnel (Fonctionnaires, Salariés, Etudiants, Encadrants...)

PROCHAINES HIS CFDT

Mercredi 16 septembre 2015 pour les équipes du matin
Jeudi 17 septembre 2015 pour les équipes d'après-midi de nuit + LMJV

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS !



BULETIN D'ADHESION A LA CFDT SF3C

SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Employé / Ouvrier
 Technicien / Agent de maîtrise
 Cadre

Métier :

Grade / Groupe
 Fonction
 Cadre
 Non cadre